

DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

OBJET :
budget annexe
« Commercialisatio
n » : subvention
d'équilibre
2025

**Nombre de
membres en
exercice :** 15

**Convocation
en date du :**
05/03/2025

Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, 13 mars 2025 à 17h00, sous la présidence de Madame Céline CABAL Vice-Présidente,

Présents :

Représentant le Conseil Municipal :

M. Richard FARINES - Mme Marie BRETON

Mme Céline CABAL - M. Lucas JAULENT

Représentant des hébergements touristiques :

M. Patrice BESSON - M. Patrick HAMET

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :

M. Thierry LETARD

Représentant des professionnels de la glisse :

Mme Stéphanie GARDAIS - M. BRIGASCO

Représentant des agences immobilières :

M. Thomas BILLARD

Représentant des activités liées au port de plaisance :

Mme Patricia MAHE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Représentant le Conseil Municipal :

M. Michel PY - M Edouard PICAREL

Mme Monique CHING - Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL

M. Hamdani BELACEL - Mme Véronique LACZNY VIGNES

M. Claude ROLLAND - M. Frédéric PERROT

Mme Caroline BARBEAU TABOULET - Mme Hamel LAHCINI

M. Frédéric MAHDI - M. Alain MASSA

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :

M. Sjoerd BIJKERK

Représentant des restaurateurs

Mme GARCIA Florence - M. Jean Michel MANDEMENT

Représentant de la viticulture et de la pêche :

M. Jean Pierre FOURNIER - Monsieur Christophe GUINOT

Représentant des agences immobilières :

M. Adrien BEAUX

Représentant des activités liées au port de plaisance :

M. Baptiste BEAUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

*Madame la Vice-Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal,
Monsieur Matthew HUMPAGE - Directeur, est désigné comme Secrétaire.*

Considérant le déficit prévisionnel du budget annexe « Commercialisation » de l'Office de Tourisme, Madame La Vice-Présidente propose au comité directeur d'attribuer une subvention d'équilibre d'un montant de 41 000€.

Il est proposé au comité directeur :

- D'attribuer une subvention d'équilibre pour l'année 2025 d'un montant maximum de 41 000€ au budget annexe OMT Commercialisation
- D'autoriser le Directeur à ajuster à la baisse le montant de cette subvention en fonction du besoin réel nécessaire à l'équilibre du budget de l'OMT Commercialisation
- D'autoriser le Directeur à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à ce projet

Les crédits sont prévus au budget principal de l'Office de tourisme.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur **à l'unanimité, décide d'approuver cette proposition.**

Ont signé, au registre, les membres présents pour extrait conforme.

A Leucate, le 13 mars 2025

Céline CABAL
Vice-Présidente



Voies et recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-011-413721952-20250313-2025_17-BF